PROGRAMME DES PRIX MIS AU CONCOURS EN 1841 SOCIÉTÉ ROYALE...

Societe royale d' agriculture, histoire naturelle et arts utiles



Mr Targ. Tozzetti

PROGRAMME

DES

Prix mis au Concours en 1841.

SOCIÉTÉ ROYALE

D'AGRICULTURE, HISTOIRE NATURELLE ET ARTS UTILES DE LYON.

PROGRAMME

DES

PRIX MIS AU CONCOURS EN 1841.

Sujets de prix mis au concours pour 1842.

1° Déterminer si la vigne et le mûrier peuvent être cultivés conjointement et avec succès sur le même sol : dans le cas contraire, quel est celui qui nuit à l'autre? Cette dernière circonstance dépend-elle de la nature du terrain? Dans le cas où ce serait le mûrier qui nuirait à la vigne, le produit du mûrier dédommagerait-il de la perte de celui de la vigne?

2° Faire connaître dans les environs de Lyon, les variétés de vigne les plus propres aux terrains pierreux et caillouteux;

Quelles sont celles qui conviennent le mieux aux terrains légers ou sablonneux;

Idem, *idem*, aux terrains forts ou argileux;

S'il existe des plants de vigne qui conviennent également à tous les terrains.

3° Indiquer des moyens simples et faciles pouvant être employés au moment d'une inondation semblable à celle de 1840, pour atténuer dans la ville de Lyon les ravages des débordements extraordinaires du Rhône et de la Saône.

4° Faire connaître les avantages et les inconvénients de la substitution du fer ou de tout autre métal, au bois, dans la construction des objets ordinairement fabriqués par les charpentiers, les charrons, les menuisiers, les ébénistes, les tourneurs, les tonneliers, les graveurs, etc.

5° Décrire un ou plusieurs gîtes de minerai de fer d'une partie quelconque du bassin du Rhône.

6° Faire le résumé météorologique d'une partie quelconque du bassin du Rhône.

7° La Société accordera un prix au propriétaire du meilleur bœuf gras qui sera présenté au marché de St-Just, à Lyon, le dernier mardi de carême 1842.

La Société accordera la préférence au bœuf qui, par sa conformation, par son état de graisse, paraîtra avoir, relativement à son poids, une plus grande quantité de viande nette. Le volume, le poids total du corps seront considérés comme des qualités secondaires; à droits égaux, on accordera la préférence à l'animal le plus jeune.

8° La Société accordera un prix pour le meilleur mouton gras qui sera conduit à Lyon, au marché de St-Just, le dernier jeudi de carême 1842. La Société prendra en considération le tassé et la finesse de la laine; mais, du reste, le prix sera accordé d'après les conditions stipulées au sujet du concours pour les bêtes à grosses cornes.

9° La Société accordera un prix pour le meilleur porc gras présenté au marché de St-Just, le troisième jeudi du mois de janvier 1842, aux conditions stipulées pour le concours des bêtes bovines.

Nota. — Dans ces trois espèces d'animaux, les femelles pourront être présentées pour le concours.

Sujets de prix pour 1843.

10° Indiquer les circonstances dans lesquelles l'éducation des vers à soie offre des avantages dans les environs de Lyon. On devra, pour résoudre la question, tenir compte du fermage des terres. de la facilité avec laquelle le mûrier prospère dans le pays, du prix de la main-d'œuvre, pour la récolte, pour la distribution de la feuille, etc.; de la qualité et de la valeur vénale de la soie, etc.

11° Faire l'histoire aussi complète que possible des principales touffes dont on ait conservé le souvenir, en indiquant la situation géographique des lieux où elles ont particulièrement sévi, ainsi que ceux qui en ont été préservés;

Les dates du phénomène permettant de retrouver les résultats

barométriques, thermométriques, hygrométriques et autres conservés dans les observatoires de Marseille, Toulouse, Viviers, Lyon, Genève, St-Rambert-en-Bugey, Berzé-la-ville près de Mâcon, Paris, etc., on comparera ces résultats entre eux, à l'aide de tables et de courbes, en ayant soin de tenir compte des observations faites dans les journées qui ont précédé et suivi la touffe, de manière à indiquer la progression et les principales circonstances des météores. La discussion devra faire ressortir la prédominance des effets du vent, de l'humidité, de la température, de l'électricité, etc., dans les phénomènes.

Le baromètre a-t-il annoncé d'avance l'arrivée des touffes par des dépressions ou par des oscillations extraordinaires, et en général, ces phénomènes ont-ils été précédés ou suivis par quelques grandes perturbations atmosphériques?

Déterminer à l'aide de quelques expériences comparatives, faites pendant la durée des touffes, ainsi qu'avant et après, l'action calorifique des rayons du soleil, à l'aide de thermomètres à boule noire et à boule blanche.

Faire connaître quels sont les ravages produits dans les magnaneries par les touffes, les maladies qui ont affecté les vers à soie, etc.

12° Construire une charrue araire à versoir mobile, dont le prix ne dépasse pas *trente francs*.

Cette charrue sera d'une construction simple et facile, de manière à ce qu'un ouvrier ordinaire en puisse faire une semblable; son tirage exigera le moins de force possible; elle tracera en profondeur un sillon de 20 à 25 centimètres.

Cette charrue devra, pour tout ce qui est relatif à un bon labour, remplir les conditions d'une bonne charrue Dombasle.

13° Construire des fourneaux fumivores procurant une économie de combustibles et applicables aux machines à vapeur ou aux foyers domestiques.

Sujets de prix pour 1844.

14° Quels sont les moyens de pouvoir, par ses propres ressources, se suffire en engrais pour la fumure de toutes les terres d'un domaine d'une étendue donnée, de manière à n'avoir toujours que de belles et abondantes récoltes.

Ne pourrait-on pas arriver à ce résultat : 1° par une rotation

de bons assolements qu'on désignera selon la nature du sol et du climat, afin de n'épuiser la terre que le moins possible; 2° par la production du fumier par le bétail; par l'enfouissement de végétaux verts; par l'emploi de l'engrais Jauffret, des purins, des eaux croupies, des composts, des terres-engrais.

On devra faire connaître aussi les causes qui peuvent altérer ou détériorer les engrais; s'il y a un moyen pour les conserver longtemps sans qu'ils perdent leur efficacité; quel est ce moyen, dans quelles circonstances ils abandonnent plus facilement leurs parties fertilisantes, enfin, quelle est l'époque la plus avantageuse de leur emploi.

15° La nature chimique et les propriétés physiques d'un engrais étant connues, quel est le terrain auquel ce fumier convient? dans quelle saison doit-il être surtout répandu, et à quel végétal doit-il être préférablement appliqué?

16° Faire connaître quelles sont les races de vaches laitières dont l'entretien offre les plus grands bénéfices dans les environs de Lyon. La Société désire surtout qu'on fasse une comparaison entre les vaches suisses et celles des races françaises qui fournissent le lait à la ville.

Cette question doit être résolue en tenant compte des différences que présentent : 1° les prix d'acquisition; 2° les frais d'entretien et la valeur des produits de toute nature; 3° la durée plus ou moins longue d'une lactation assez productive pour couvrir les frais de nourriture; 4° la possibilité de faire travailler les vaches laitières; 5° les bénéfices qu'on obtient en les vendant comme bêtes grasses.

Sujets mis au concours pour 1845.

17° Démontrer par des faits, par des calculs bien établis, quelles sont les cultures, les industries agricoles les plus avantageuses pour une commune ou pour un canton des environs de Lyon et du département du Rhône en général. Les concurrents devront faire connaître les meilleures manières de cultiver; indiquer les plantes les plus convenables, l'ordre selon lequel elles devront se succéder et le meilleur emploi à faire des récoltes.

18° La Société accordera des prix aux agriculteurs qui auront introduit dans leurs cantons la culture en grand de fourrages nou-

veaux, et à ceux qui auront fait de grandes améliorations dans les cultures fourragères déjà pratiquées.

Sujets de prix pour 1849.

19° La Société d'agriculture décernera en août 1849, un prix de 1,000 fr. à l'agriculteur qui, au moyen de pâturages artificiels, de récoltes sarclées et de prairies temporaires, cultivera la plus grande partie de ses terres en fourrages, qu'il fera consommer au moins en grande partie par son bétail, dans sa ferme. Les cultures fourragères devront être distribuées et soignées de manière à pouvoir être indéfiniment continuées dans les exploitations rurales où elles seront établies.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

La Société accordera des médailles d'or, d'argent ou de bronze, selon l'importance des questions et la manière dont elles auront été traitées.

Les mémoires relatifs aux concours devront être remis à la Société, au plus tard, le premier vendredi du mois de mai de l'année pour laquelle les prix sont fondés.

Les objets matériels présentés aux concours, devront être mis à la disposition de la Société à l'époque fixée pour les mémoires.

Si pour les concours relatifs aux fourrages, à la vigne, au mûrier, les concurrents ont des plantations de récoltes fourragères à soumettre à l'appréciation de la Société, ils la préviendront à la même époque.

Les personnes qui voudront présenter des bestiaux aux concours, sont invitées à en prévenir M. le président de la Société, au plus tard, les jours qui précéderont ceux indiqués dans le programme aux numéros 7, 8, 9.

Les médailles, à l'exception de celles relatives aux animaux, seront décernées à la première séance publique de la Société, qui suivra le 15 août des années 1842, 1843, 1844, 1845, 1849.

